

NOTAIRE

Innovation pratique au service des notaires : le nouveau portail juridique Lexis360® Notaires vient d'être lancé. Parmi les contenus exclusifs internet, spécifiquement dédiés aux notaires, des fiches pratiques ont été créées. Celles-ci ont été rédigées par des praticiens pour permettre la délivrance d'un conseil ou aider à la rédaction d'un acte, connaître les formalités ainsi que la taxation qui s'y rapportent.

La *Semaine juridique notariale et immobilière* vous propose de découvrir, en avant-première, et à titre exceptionnel dans le format de votre revue, l'une de ces fiches pratiques. Elle a pour finalité de rappeler avec précision les devoirs du notaire qui, chargé d'instrumenter un acte de vente, prend la qualité de tiers saisi à raison d'une saisie dirigée contre le vendeur.

1219

Lexis360® Notaires

Fiche pratique

Saisie du prix de vente entre les mains du notaire



Fiche pratique rédigée par
Charlotte Guilloteau-Palisse

Charlotte Guilloteau-Palisse est juriste-consultante au Cridon de Lyon

1 - Quatre onglets sont visibles sur le site : « Aperçu rapide », « Préparation », « Mise en œuvre » et « Outils ».

1. Aperçu rapide

A. - Éléments clés

2 - La saisie attribution est une mesure d'exécution qui met en scène trois personnes : elle permet à un créancier muni d'un titre exécutoire, de faire procéder à une saisie entre les mains d'une personne – dite tiers saisi – tenue au jour de celle-ci d'une obligation de somme d'argent envers le débiteur saisi.

C'est une saisie de créance et non de biens qui a pour finalité de permettre au créancier d'obtenir paiement de sa créance directement du tiers saisi.